

## Stage seul ou séparé de la formation

**Important :** Si je suis inscrit(e) en formation psychothérapeute ou en formation initiale à l'AFTCC, les informations me concernant se trouvent dans la section « Stage "fusionné" avec la formation », aux p. 3 et 4 du présent document.

### PUBLIC CONCERNÉ

---

- Les personnes auxquelles l'ARS a demandé, pour l'obtention du titre de psychothérapeute, un stage de 2 à 5 mois
- Les médecins ou psychologues non cliniciens (ces derniers ont 304 heures à faire pour l'obtention du titre de psychothérapeute)

### TARIF

---

490,00 €

### CONDITIONS DE STAGE

---

#### 1. Pour pouvoir commencer mon stage :

- Je cherche un lieu de stage (l'AFTCC et l'ARS ne proposant aucune liste d'établissements d'accueil).
  - Mon lieu de stage
    - Doit être un établissement de santé ou un établissement socio-psychologique (CH, PMI, CMP...)
    - Ne doit pas nécessairement être un service psychiatrique sauf si la DGRAS m'a précisé par écrit que le stage devait être fait dans un service spécifique
    - Doit être différent de mon lieu de travail
    - Ne peut pas être un cabinet libéral.
  - Mon maître de stage doit être psychologue, psychiatre ou psychothérapeute.
  - Mon stage ne doit pas forcément être en lien avec les TCC.
  - Les heures que j'ai à faire sont à fractionner à ma convenance avec pour seules contraintes : pas moins de 2 heures par jour et au moins 1 fois 5 jours consécutifs (ces 5 jours consécutifs pouvant avoir lieu à n'importe quel moment de mon stage).
  - Je peux effectuer mon stage dans deux établissements différents maximum, si mon premier lieu de stage ne permet pas d'avoir le nombre d'heures requis.
  - La durée de mon stage ne doit pas excéder un an (même en cas de deux lieux de stage différents).
  - Je peux commencer mon stage à tout moment dans l'année.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

#### 2. Une fois mon lieu de stage trouvé :

- Je fais parvenir à l'AFTCC un bulletin d'inscription (<http://www.aftcc.org/webform/inscription-formation-20182019>), accompagné du règlement.
- J'envoie un mail à l'AFTCC ([enseignement@aftcc.org](mailto:enseignement@aftcc.org)) dans lequel j'indique :
  - La date de début et de fin de stage
  - La durée du stage (en comptant 304 heures si on m'a demandé 2 mois)
  - L'adresse de l'établissement dans lequel j'effectuerai mon stage
  - Le nom et l'email de mon maître de stage.
- Si je ne suis pas médecin ou psychologue non clinicien, je joins à ce mail la lettre de l'ARS qui me demande le stage.

L'AFTCC m'envoie alors la convention de stage tripartite par mail.

### 3. Une fois ma convention de stage reçue :

- J'imprime ma convention de stage en trois exemplaires.
- Je les signe et je les fais signer à mon maître de stage ainsi qu'au responsable de l'établissement qui me reçoit.
- Je retourne l'un des trois exemplaires signés à l'AFTCC et j'en remets un deuxième à l'établissement qui me reçoit.

## VALIDATION DU STAGE

---

### 4. Une fois mon stage commencé :

- Je contacte l'un des chargés de formation – documentalistes de l'AFTCC ([e.szivos@aftcc.org](mailto:e.szivos@aftcc.org) ou [b.puechbroussou@aftcc.org](mailto:b.puechbroussou@aftcc.org)) afin d'obtenir le nom et les coordonnées de mon référent pédagogique (un représentant de l'AFTCC).
- Je contacte mon référent pédagogique et je conviens avec lui de 2 dates pour réaliser 2 fois une heure de supervision individuelle en visioconférence.
- Je fais mes deux séances de supervision.

### 5. Une fois mon stage terminé :

- J'envoie au secrétariat de l'AFTCC l'attestation de stage transmise par l'établissement et mentionnant la durée du stage.
- J'envoie mon rapport de stage en un exemplaire par courrier à AFTCC – 3 rue Gazan – 75014 Paris **et** par mail à [enseignement@aftcc.org](mailto:enseignement@aftcc.org) (pas de date limite imposée par l'AFTCC).
- Je conviens avec mon référent pédagogique et mon maître de stage d'une date de soutenance (pas de date limite imposée par l'AFTCC).
- Je soutiens mon rapport de stage devant mon maître de stage et mon référent pédagogique et/ou un autre représentant de l'AFTCC en visioconférence ou en live.

### 6. Une fois mon stage validé :

L'AFTCC me fournit une attestation de réussite à présenter à l'ARS pour obtenir le titre de psychothérapeute.

## Stage « fusionné » avec la formation

### PUBLIC CONCERNÉ

---

- Les médecins ou psychologues non cliniciens inscrits en formation psychothérapeute ou en formation initiale en TCC à l'AFTCC

### CONDITIONS POUR QUE LE STAGE PUISSE ÊTRE FUSIONNÉ AVEC LA FORMATION

---

- Au moins 90 % du stage doit se dérouler avant la remise du mémoire.

### TARIF

---

Le stage n'engendre pas de coût supplémentaire si les conditions ci-dessus sont remplies. Dans le cas contraire, je bascule dans la solution du stage seul, auquel cas, je me réfère aux conditions du stage séparé de la formation (v. p. 1 du présent document).

### CONDITIONS DE STAGE

---

#### 1. Pour pouvoir commencer mon stage :

- Je cherche un lieu de stage (l'AFTCC et l'ARS ne proposant aucune liste d'établissements d'accueil).
  - Mon lieu de stage
    - Doit être un établissement de santé ou un établissement socio-psychologique (CH, PMI, CMP...)
    - Ne doit pas nécessairement être un service psychiatrique sauf si la DGRAS m'a précisé par écrit que le stage devait être fait dans un service spécifique
    - Doit être différent de mon lieu de travail
    - Ne peut pas être un cabinet libéral.
  - Mon maître de stage doit être psychologue, psychiatre ou psychothérapeute.
  - Mon stage ne doit pas forcément être en lien avec les TCC **sauf** si je voudrais fusionner mon mémoire de Module 2 ou 3 et mon rapport de stage (v. modalités ci-dessous).
  - Les heures que j'ai à faire sont à fractionner à ma convenance avec pour seules contraintes : pas moins de 2 heures par jour et au moins 1 fois 5 jours consécutifs (ces 5 jours consécutifs pouvant avoir lieu à n'importe quel moment de mon stage).
  - Je peux effectuer mon stage dans deux établissements différents maximum, si mon premier lieu de stage ne permet pas d'avoir le nombre d'heures requis.
  - La durée de mon stage ne doit pas excéder un an (même en cas de deux lieux de stage différents).

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

#### 2. Une fois mon lieu de stage trouvé :

- Je fais parvenir à l'AFTCC un bulletin d'inscription de stage (<http://www.aftcc.org/webform/inscription-formation-20182019>).
- J'envoie un mail à l'AFTCC ([enseignement@aftcc.org](mailto:enseignement@aftcc.org)) dans lequel j'indique :
  - La date de début et de fin de stage
  - La durée du stage (minimum 304 heures)
  - L'adresse de l'établissement dans lequel j'effectuerai mon stage
  - Le nom et l'email de mon maître de stage.

L'AFTCC m'envoie alors la convention de stage tripartite par mail.

#### 3. Une fois ma convention de stage reçue :

- J'imprime ma convention de stage en trois exemplaires.
- Je les signe et je les fais signer à mon maître de stage ainsi qu'au responsable de l'établissement qui me reçoit.
- Je retourne un des trois exemplaires à l'AFTCC et j'en remets un deuxième à l'établissement qui me reçoit.

## VALIDATION DU STAGE

---

### 4. Une fois mon stage commencé :

- Si je suis en Module 2, je peux aborder les questions ou difficultés que je peux avoir dans le cadre de mon stage lors des 3 fois 2 heures de supervision en petit groupe assurées par l'AFTCC.
- Si je suis en Module 3 de la formation initiale, je fais superviser mon stage par un TPS (=thérapeute praticien superviseur ; liste disponible sur la carte des membres du site de l'AFTCC : [http://www.aftcc.org/carte\\_membres](http://www.aftcc.org/carte_membres)) à mes frais, en raison de 3 fois 1 heure.

### 5. Une fois mon stage terminé :

- J'envoie au secrétariat de l'AFTCC l'attestation de stage transmise par l'établissement et mentionnant la durée du stage.
- Si je cumule mon stage avec le Module 3, j'envoie également au secrétariat de l'AFTCC mon attestation de supervision.
- Je remets à l'AFTCC :
  - Si je ne fusionne pas mon rapport de stage avec mon mémoire : d'une part, mon rapport de stage en un exemplaire par courrier à AFTCC – 3 rue Gazan – 75014 Paris **et** par mail à [enseignement@aftcc.org](mailto:enseignement@aftcc.org) (pas de date limite imposée par l'AFTCC) et, d'autre part, mon mémoire de Module 2 ou 3 seul avant la date limite et selon les modalités définies pour la validation du module en question.
  - Si je fusionne mon rapport de stage avec mon mémoire : mon rapport de stage, qui comportera mon mémoire de Module 2 ou 3 complété des points I et III précisés dans le « Guide de rédaction pour le rapport de stage » ci-dessous, en deux exemplaires, avant la date limite imposée pour le module en question, à AFTCC – 3 rue Gazan – 75014 Paris **et** une version électronique à déposer sur la plateforme de téléchargement des mémoires dans mon espace étudiant.
- Si l'équipe pédagogique de l'AFTCC le juge nécessaire, je peux être amené(e) à soutenir mon rapport de stage devant un jury composé de mon maître de stage et d'un ou de plusieurs représentant(s) de l'AFTCC en visioconférence ou en live.

### 6. Une fois mon stage validé et l'ensemble de la formation théorique éventuellement demandée par l'ARS effectuée :

L'AFTCC me fournit une attestation de réussite à présenter à l'ARS pour obtenir le titre.

## Guide de rédaction pour le rapport de stage

### LA FORME :

Le rapport de stage est un rapport synthétique de :

- 20 pages maximum en cas de stage seul ou de rapport de stage **non** fusionné avec le mémoire,
- 45 pages maximum en cas de rapport de stage fusionné avec le mémoire du Module 2,
- 35 pages maximum en cas de rapport de stage fusionné avec le mémoire de Module 3.

Police : Times 12, Interligne : 1,5, Marges : 2 cm maximum

### LE CONTENU :

Le rapport de stage fait état des principaux points suivants :

#### I. CADRE DU STAGE (3 pages)

##### a. Brève présentation du lieu de stage

Aspects structuro-organisationnels, type de population concernée, types d'intervention, composition de l'équipe pluridisciplinaire etc.

##### b. Bref compte rendu du déroulement du stage

Principales activités, durée, fréquence, nombre de sujets suivis et problématiques, professionnels encadrant ces activités, responsabilités confiées etc.

#### II. ANALYSE CLINIQUE

- **Si je souhaite fusionner mon rapport de stage avec mon mémoire de Module 2 ou de Module 3** : cette partie II correspondra au texte de mon mémoire que je peux reprendre dans son intégralité (cf. « Guide de rédaction du mémoire » dans mon espace étudiant). Au moins l'un des cas traités dans le mémoire doit être issu du lieu de stage.
- **Si je fais un stage seul ou séparé de la formation ou que je ne souhaite pas fusionner mon rapport de stage avec mon mémoire** :

Je présente un ou deux cas clinique(s) complet(s) issu(s) de mon stage (15 pages au total).

*N.B. Je peux également présenter le suivi d'un groupe, en individualisant le suivi d'un patient au sein du groupe.*

Ma présentation de cas clinique(s) comportera les éléments suivants :

- Motif de consultation (si applicable)
- Anamnèse
- Principaux éléments d'entretiens
- Principaux résultats des tests éventuellement passés
- Principaux éléments d'observation clinique et de diagnostic
- Cadre théorique : évocation des approches et des modèles théoriques auxquels mes interventions thérapeutiques font référence, notamment :
  - De mes références nosographiques, des typologies ou des classifications sur lesquelles je me suis basée
- Modalités d'interventions thérapeutiques (nombre et fréquence des séances etc.)
- Le suivi thérapeutique du ou des patient(s) :
  - La nature des interventions...
  - ... et leurs effets (analyse de l'échec et de la réussite thérapeutique).

#### III. REFLEXIONS SUR ET ANALYSE DE LA FONCTION DU STAGIAIRE DANS L'INSTITUTION (2 pages)

#### IV. BIBLIOGRAPHIE